

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROTTELSHEIM
du 6 septembre 2021 à 20 h 00
Salle de réunion du Conseil Municipal**

Date de la convocation : 30 août 2021

Membres présents : M. Clément METZ, Maire
MM. Jean-François BOURGEOIS et Matthieu GANGLOFF
MM. Julien GOLM et Pierre-Nicolas JOVER
MM. Victor MINKER et Claude OSTER
Mme Caroline SOHM

Absent excusé : M. Sergio CERONE

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du (de la) secrétaire de séance
2. Procès-verbal de la séance du 14 juin 2021
3. Avenant n°21 à la convention du presbytère de Kriegsheim
4. Informations suite à différentes réunions et commissions
5. Mie à jour du Plan Communal de Sauvegarde
6. Divers

1. DESIGNATION DU (DE LA) SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Elisabeth RAOULT est nommée secrétaire de séance.

2 PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 JUIN 2021

Le procès-verbal de la séance du 14 juin 2021 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. AVENANT N°21 A LA CONVENTION CONCERNANT LE PRESBYTERE DE KRIEGSHEIM

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'avenant n°21 de la convention concernant le presbytère de KRIEGSHEIM mis à la disposition du prêtre desservant les paroisses de KRIEGSHEIM, ROTTELSHEIM et BERNOLSHEIM et qui a pour objet la répartition du loyer entre les trois communes. Le loyer est estimé à un montant mensuel de 1 069,76 € par mois, après révision en fonction de l'indice de référence des loyers. Les trois communes participent à ce montant à proportion du nombre d'habitants de chacune d'elles. La durée de cet avenant concerne la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. La participation de la Commune de ROTTELSHEIM est de 2 313,84 € pour cette période.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les propos du Maire et après avoir délibéré,

- **Approuve l'avenant n°21 à la convention relative aux charges du Presbytère de Kriegsheim,**
- **Autorise le Maire à signer cet avenant,**
- **Décide d'imputer la participation de la Commune de Rottelsheim à l'article 6558 « autres contributions obligatoires »,**
- **Autorise le Maire à payer la participation de Rottelsheim correspondant à 1 069,76 € x 12 (loyer annuel), divisé par le nombre total d'habitants de la communauté de paroisses (1 725), et multiplié par le nombre d'habitants de Rottelsheim (311), ce qui donne 2 313,84 €.**

Voté à l'unanimité des membres présents, soit 8 voix pour.

M. le Maire souhaite rencontrer les deux autres maires concernés pour revoir les modalités de cette convention.

4. INFORMATIONS SUITE A DIFFERENTES REUNIONS ET COMMISSIONS

M. le Maire rend compte des différents points abordés et des décisions prises lors de plusieurs réunions et commissions.

- **URBANISME** : la commission a rendu un avis concernant une division parcellaire et 3 permis de construire au 22 rue Principale, plus un permis de démolir et de construire au 4 rue de l'Eglise. De nombreuses personnes se renseignent en mairie pour des terrains à bâtir. Le PLU est à la réflexion et son échéance est fin de mandat, soit pour 2026. Les mêmes règles seront alors appliquées dans les 36 communes de la CAH. Les membres du Conseil Municipal seront informés de l'évolution de ce dossier. Lors d'une réunion un premier plan des zones à construire a été transmis. Ce plan sera transmis à l'ensemble du Conseil et les membres de la commission d'urbanisme sont priés de faire part de leurs observations, qui seront transmises à la CAH.
- **CHEMINS RURAUX** : tous les chemins ruraux ont été passés en revue et classés selon trois couleurs. Les chemins en vert sont en état correct, ceux qui sont en jaune sont à refaire d'ici 3 à 4 ans. Ceux, enfin, qui sont

en rouge sont à remettre en état au plus vite (début d'année 2022). Certains chemins ont disparu. La remise en état sera faite par les agriculteurs qui factureront ensuite à la Commune le gravier utilisé pour les chemins.

Concernant l'entretien du Seltenbach, la Commune peut-elle curer le fossé ? A qui demander l'autorisation ? A la CAH ou au grand cycle de l'eau de la SDEA ?

- **VOIRIE** : une réunion avec les habitants de l'immeuble 1D rue Principale a été organisée pour évoquer le problème du stationnement. Lors de la réunion avec les habitants, plusieurs hypothèses ont été évoquées. Les habitants sont conscients du danger de laisser une voiture sur le trottoir, au risque que les piétons soient obligés de marcher sur la route. On peut procéder à un marquage au sol. Il est possible de verbaliser si le véhicule est stationné hors case, mais on ne peut pas peindre des places à cheval sur la route et sur le trottoir. Il n'y a que 16 places de stationnement pour 14 logements dans l'immeuble, d'où un manque certain de places. La Commune va acquérir une grange pour y mettre un parking à la place mais ce ne sera pas dans l'immédiat. M. le Maire a proposé la mise en place de poteaux en plastique qui empêcheraient les véhicules de stationner sur le trottoir, ils seront garés en partie sur la route. Tous les habitants de l'immeuble ont souscrit à cette option. La CAH demande un projet complet de sécurisation de la rue Principale, celui-ci est prévu durant le mandat mais pas dans l'immédiat. Il existe de nombreuses réglementations à observer (distances entre les poteaux, les passages piétons à respecter). La rue Principale étant une route départementale, tout aménagement dépend de la Collectivité Européenne d'Alsace. Or, il faut trouver une solution immédiate. M. le Maire souhaite que les conseillers municipaux en débattent. M. P-N.J. est pour la matérialisation d'une ligne blanche, de la communication, des verbalisations mais est contre l'idée de mettre en place des poteaux, qui est illégale et dangereuse à son avis. Le marquage est aussi illégal mais moins dangereux. La vie d'un enfant n'a pas de prix, aussi faut-il trouver au plus vite une solution. Mme C.S. pense que la répression ne servira à rien. M. V.M. est d'avis d'utiliser les outils de communication et les réseaux sociaux, en publiant une photo choc sur le site de l'ITBR et sur Facebook. M. C.O. trouve que la communication aurait plus d'impact. M. J.G. dit que la CAH devrait réagir. Il n'est pas pour la mise en place de poteaux. Le champ derrière l'immeuble aurait été une solution de parking, mais cela ne se fera jamais. M. P-N.J. propose d'agrandir le trottoir et de faire de vraies places de parking. M. J-F.B rappelle que l'étude a déjà été faite et transmise mais que le délai est très long pour l'exécution. Un projet d'écluse et de place de parking de part et d'autre est aussi à l'étude. Faut-il alors privilégier le tracé d'une ligne blanche ?

Par ailleurs, les coussins berlinois devraient être ôtés. Il faudra solliciter la CAH pour les faire enlever, ainsi que le panneau les annonçant.

Un régime de priorité sera mis en place au niveau du 35 rue Principale. La demande a été transmise à la CAH et un arrêté a été pris en ce sens.

La Société IMMERGIS a transmis son étude de Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) pour la Commune de Rottelsheim (et 19 autres communes de la CAH). Cela coûterait 134 573 Euros H.T. pour mettre en conformité la rue Principale, la place du Tilleul, la rue de l'Ecole et la rue de Brumath. Ce document sera transmis à chaque conseiller.

- **CCAS** : Le CCAS s'est prononcé sur trois sujets.
 - 1) L'organisation de la Fête de la pomme qui pourrait avoir lieu en septembre ou octobre 2022. Il faudra désigner une personne qui rencontrera les associations et les agriculteurs pour la définition des animations (portes ouvertes ? parcours gourmand d'une ferme à l'autre ? quelle serait la meilleure période : fin août, début septembre ?)
 - 2) L'augmentation du tarif des transports scolaires. En effet il est passé de 90 à 140 € pour les Collégiens. La Société RITMO va rembourser 20 € par enfant et le CCAS a décidé de verser 20 € par élève également. La CAH justifie cette augmentation par le fait qu'avec la carte de transport scolaire, les élèves pourront avoir accès à toute le réseau de transport toute l'année.
 - 3) L'organisation d'une Fête des Aînés. La date du dimanche 19 septembre a été retenue. Puisqu'un repas est organisé pour les Aînés, il faudrait aussi organiser un événement pour les jeunes.

5. MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Suite au départ de deux conseillers, l'organigramme, toutes les fiches de poste, ainsi que la distribution des personnes à prévenir en cas de besoin ont été modifiés.

6. DIVERS

- La Fête des Aînés aura lieu le 19 septembre 2021 à 11h45 au restaurant Im Buerehoft. Il y aurait trop de contraintes de distanciation dans la petite salle du Centre Omnisports. Un menu unique sera proposé. Un accordéoniste animera l'après-midi. V.M. se charge de préparer un panier garni à souper. Les conseillers et les membres du CCAS aideront au service.
- La réception des nouveaux arrivants aura lieu le 14 novembre 2021 à 10h à la mairie de Rottelsheim.
- Etude acoustique à l'aire de jeux. Une réunion avec M. LANG a eu lieu le 23/08/21. Selon l'étude, l'aire de jeux génère trop de bruit. L'écart par rapport à la norme s'explique par les ballons qui tapent sur le grillage. Plusieurs solutions sont évoquées dans l'étude transmise par M. LANG : la mise en place d'un mur vertiphone de 55m de long et 5m de hauteur ou la mise en place de deux murs vertiphones. Si le PLU en autorise l'installation, qui va la payer. La nuisance sonore existe réellement, que peut-on faire ? M. C.O. pense qu'on pourrait enlever les grillages et mettre des filets à la place. M. le Maire rappelle que M. LANG propose un

échange de terrain, mais ceci n'est pas possible, les terrains qu'il propose sont en zone agricole. Serait-il d'accord de financer un aménagement contre le bruit ?

- Illumination de l'église. Un devis a été demandé à la Société E.I.E. qui a installé le mat avec les spots, pour la mise en place d'un programmeur permettant de ne pas illuminer l'église toute la nuit, et ainsi faire des économies d'énergie. Pour information, la lumière du cimetière s'éteint désormais à 20h30 le long de l'accès au cimetière.
- Concernant le journal communal, M. le Maire demande de continuer à solliciter des entreprises pour une insertion publicitaire et définir les articles à faire paraître. M. P-N. se chargera des photos de la rentrée scolaire et d'un interview pour la rubrique « portrait ». Il faudrait écrire un article concernant les traitements et le label « 3 libellules ».
- Une journée de travaux d'entretien est prévue le samedi 18 septembre 2021 à 9h pour du désherbage, de la tonte, la réparation de l'abri-bus.
- Le 20 septembre aura lieu la 2^{ème} conférence des présidents d'associations. La mise en place d'une subvention à géométrie variable sera présentée. La base retenue est 50 % de la subvention actuelle (montant 2020). Chaque organisation d'événement permettra aux associations de percevoir 50 % de la subvention actuelle en plus. Par exemple si une association organise une manifestation, elle percevra 50 % en plus (la subvention actuelle), si elle en organise deux, cela fera 150 % du montant actuel.
- M. le Maire informe les conseillers du redécoupage de certaines parcelles du jardin communal.